

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU  
du

JOURNAL,  
Rue du Porton n. 237.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX  
de

L'ABONNEMENT  
3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes exceptés. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, ou au recors, les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

## ALMANACH FRANÇAIS

Mercredi 17. — Passage du Mont-S.-Bernard, (Alpes) par le général Berthier (1800).

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1er mai, RUE DU PORTON, No. 237.

## MONTEVIDEO.

Monsieur le Rédacteur du Patriote, Comme par le temps qui court il est bon de connaître ses amis et surtout ses ennemis et plus particulièrement encore ceux qui conspirent dans l'ombre, voire même contre leurs compatriotes, mes frères, je vous prie, annoncer dans votre prochain numéro qu'un club anti-français se réunit journellement chez M. Roguin, maison de Mme Himont, ce club est composé ainsi qu'il suit :

- M. M. Théodore Pichon, président;
- Roguin, orateur;
- Caracul, 1er. rapporteur;
- Godefroy, auditeur;
- Brayer, secrétaire expéditeur;
- Lebrun, 2e. auditeur;
- Lafarge, en commission.

La maison de madame Himont a deux entrées, une sur la rue Saint-Louis l'autre sur la rue des Pe-carloves.  
Avis aux amis de l'ordre.

## AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Il y a bientôt un mois et demi que la Légion des Volontaires Français a commencé de s'organiser; aujourd'hui son organisation est à peu près complète. Encore quelques jours d'exercice, et tous pourront se mettre en avant,

## FABULETTON.

### LE SIEGE DE LA CITADELLE D'ANVERS.

Le 29 novembre, à huit heures du soir, la tranchée fut ouverte sous la citadelle d'Anvers. Vous savez avec cette vivacité intelligente qui caractérise le soldat français, l'opération est le succès le plus heureux, et ce fut le lendemain que la garnison est connaissance de nos travaux. Au petit jour, le maréchal Gérard envoya vers le général Chassé, le colonel Auvray, sous-chef de l'état-major général de l'armée, avec ordre de remettre au commandant de la citadelle la sommation suivante :

Sommation faite au nom de la France et de l'Angleterre par le maréchal Gérard, commandant l'armée française, au général Chassé, commandant la citadelle d'Anvers.

" Monsieur le général,

" Je suis assis devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec l'appui de mon gouvernement

pour marcher à la plus sainte des conquêtes. Notre consul nous a abandonnés; M. le vice-amiral Massieu de Clerval a obéi à des suggestions que jamais il n'aurait dû écouter. M. de Lurde, ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres, se renferme dans un silence indifférent. Nous ne devons donc compter que sur nous-mêmes.

L'hôpital, qui recevra nos blessés, et qui probablement deviendra un hôpital permanent, sera installé dans quelques jours; un grand nombre de nos compatriotes se rangeront, à notre sortie, derrière les remparts, qui, le cas échéant, nous serviront d'abri. Il faut aujourd'hui que nos chefs, ces élus du peuple, redoublent d'énergie et de persévérance. Leur dévouement n'est douteux pour personne: ils savent que, pour nous, il est nécessaire de répondre à tant d'accusations calomnieuses par des actes énergiques et prompts, au mensonge qui se cache par une franchise vigoureuse, à ceux qui sourient, en nous voyant, d'un sourire hypocrite, jaloux et sceptique, par un grand coup qui les étourdit et les entraîne. Formons un corps immense, dont la tête pense bien, et dont les membres savent agir.

Comme au temps, où Vergnaud, le noble orateur, s'écriait devant une assemblée populaire, lorsque Paris était en danger: " Au camp, citoyens, au camp! " Notre colonel nous crie: " Soldats, aux exercices! " et tous le comprennent: sa voix retentit dans nos cœurs! et toute âme l'entend, parce que c'est la voix d'un homme consacré par notre choix. Qu'importe une courte période de fatigues, puisqu'un jour nous rentrerons en possession de nos droits, et de la liberté qui en est la garantie. Les armes sont dans nos mains: sachons nous en servir, et la République Orientale est sauvée, la République Orientale notre seconde patrie, car la patrie est là où l'on jouit du bénéfice de son travail:

Rome n'est plus dans Rome; Elle est toute où je suis

de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831 qui garantit à S. M. le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposés à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers.

" Les opérations du siège seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle. Je suis donc en droit d'espérer, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, que vous vous abstenrez de toute espèce d'hostilité contre la ville. Penfais occuper une partie, dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer au feu de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une insulte pour le commerce de toutes les nations.

" Si, malgré ces considérations, vous tenez sur la ville, la France et l'Angleterre exigent des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-

Laissons M. Pichon se bercer de ses illusions trompeuses, laissons-le se complaire dans l'idée de notre anéantissement prochain; laissons-le travailler sourdement à nous livrer aux couteaux assassins du général Oribe. Qu'il enveloppe de ses conseils perfides le vieux marin trop crédule que le gouvernement français a envoyé vers ces rives lointaines pour nous protéger, qu'il mente impunément pour étouffer les généreux instincts d'un cœur loyal; qu'il envoie à M. de Lurde ses lettres hypocrites et dédaigneuses; bientôt peut-être il voudra les effacer de son sang! Laissons M. Pichon. *De minimis non curat proter*; Qu'importe à tout un peuple un seul individu qui méconnaît son devoir? Ses remords et notre victoire nous vengeront.

Nos intérêts, nos droits de citoyens français, nos existences à tous exigent que nous en appelions à la force; faisons-le donc, et vite. N'oublions pas que le combat qui va se livrer est un combat à mort. La civilisation et la barbarie sont en présence; il faut que la barbarie soit anéantie pour jamais. Que nos ennemis, témoins de notre enthousiasme sérieux et triste, se soutiennent bien, à la vue de notre phylange inébranlable, que le drapeau des Volontaires français est pour eux un drapeau funèbre; que le Carrillo sera leur tombe, et la terre leur lin-cueil!

Assez longtemps des bandes de brigands ont infesté cette terre si belle, ravagé les propriétés, détruit tous les travaux, égorgé les individus; assez longtemps leur lâcheté sanguinaire s'est acharnée, comme un oiseau de proie, sur des cadavres girant au champ d'honneur, et commandant, par cela même, le respect qui s'attache au courage malheureux. Marchons, et ces Cannibales ne fouilleront plus dans les entrailles palpitantes de leurs victimes; ils fuiront devant nous; l'esclave ne soutient pas le regard de l'homme libre; l'assassin veut toujours se

même que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés et des malheurs qui en seraient la suite.

" J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer sur-le-champ en négociation avec moi pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent.

" Recevez, etc."

La réponse de général Chassé n'ayant pas été satisfaisante, le siège commença.

L'ardeur et le gaité du soldat étaient au comble. Mais on n'était pas l'ennemi seulement que nous avions à combattre, c'était la saison; et les Anglais avaient calculé juste. Il fallait établir la tranchée sur un terrain qui, très mou de sa nature, était, en outre, délavé par les pluies. En certains endroits, on enfonçait de deux pieds dans la boue. Cet état de choses exigeait des travaux préparatoires considérables; le général Neigre fit chercher à Anvers 300 madriers qui, avec un grand nombre de fascines, devaient rendre la tranchée plus abordable; et, grâce à des efforts incessants, les batteries reçurent leur armement dans la nuit du 2 au 3 décembre, 9

dérober au châtiement, parce qu'il a la conscience de sa vile cruauté.

Minas! Minas! naguère encore, tu as vu la terre mouillée d'un sang précieux; des horles armées ont sali de leurs pieds honteux tes campagnes hospitalières; des Français y sont tombés sous les coups impitoyables de bandits acharnés. Si les cris de ces bandits ont proclamé d'avance notre massacre; si leurs mains criminelles ont, par une odieuse plaisanterie, joué avec des têtes tranchées; s'ils ont juré sur des cadavres qui les accusent de nous résister sans crainte et de nous anéantir: puisqu'un vice-amiral français est sourd à la voix de ses compatriotes qu'on étouffe; nous la recueillons pour lui, et nous jurons que l'ennemi nous paiera cher ses ignobles assassinats. Minas! tu as entendu les dernières invocations de nos frères: tu entends bientôt le bruit formidable de nos canons vengeurs.

Dans ces moments solennels, où la fougue de l'énergie brise tous les obstacles, souvenons-nous toujours de notre époque républicaine, où notre France, en face de l'étranger envahissant, enfantait quatorze armées; où ces soldats d'un jour obéissaient à la bayonnette les redoutes impuissantes; où, sans pain et sans souliers, ils passaient comme la foudre et détruisaient comme elle. Nous sommes tous les enfants de cette terre de braves, qui, seule, a rejeté de son sein l'Europe frémissante; de cette terre, qui fait les révolutions en trois jours. Tous, nous avons dans l'âme le germe des vertus qui portèrent les héros que nous admirons, au temple de la gloire et de l'immortalité. Ceux-là s'occupaient peu de paradis oisifs: ils marchaient, et tout disparaissait devant eux.

Pleins de ces souvenirs éternels, écoutons l'éloquence populaire de notre Danton: Que fait-il pour vaincre? De l'audace, de l'audace, et toujours de l'audace. Courage, chers compatriotes; un dernier coup d'épée, et le tyran est précipité dans l'abîme entr'ouvert sous ses pas. Huit jours encore pour habituer aux évolutions militaires nos bayonnettes intelligentes! Tous, nous avons besoin de rentrer dans le domaine de notre activité laborieuse. Que le combat décisif soit notre pensée de chaque instant, le rêve de nos nuits, le but constant de nos efforts. Sachons bien qu'une fois cessées ces malfaisances écrasées dans la poussière, notre prospérité renaîtra plus florissante que jamais, et que la paix et l'abondance viendront s'asseoir à nos foyers. Cette guerre est comme un orage qui passe dans un ciel brumeux; un

l'exception pourtant de celles de gauche, portant les numéros 7 et 8. Les pièces destinées à ces deux dernières batteries ne purent être conduites que la nuit suivante, encore fut-on obligé, au lieu de prendre la voie ordinaire de la tranchée, de couper la tranchée elle-même, de sortir de la parallèle, et de faire entrer les pièces par la campagne, en passant sous le feu de la citadelle. L'emploi d'un tel moyen était extrêmement périlleux: il fut néanmoins couronné d'un plein succès; et les travaux admirables que, sous la direction du général Negro, furent exécutés, pour l'armement complet de nos batteries, prouvent qu'il n'était rien qu'on ne pût attendre de l'intelligence et de l'activité des artilleurs français.

Le 4 décembre, à onze heures, le feu contre la citadelle commença, nourri par 82 pièces, qui, bientôt, furent portées à 101, dont la moitié lançait des projectiles creux. Les Hollandais avaient faiblement défendu les approches de la citadelle; mais le 4 décembre, leur feu devint beaucoup plus vif que les jours précédents, et alors commença, de leur part, cette résistance opiniâtre qui devait honorer leur désastre et notre triomphe. Dans la nuit du 5 au 6, ils dégarnirent de ses pièces, pour les placer devant le bastion de Tolède et la lunette de Kiel, cette partie de la face de leurs ouvrages qui regardait la ville, et leur feu devint de plus en plus meurtrier.

dernier coup de tonnerre, et le soleil de la civilisation brillera pur et sans tache sur la République Orientale, reconnaissante et libre!

A. DELACOUR.

*Le chef politique et de police,*  
Afin de régulariser la facilité des exercices d'enseignement et éviter autant que possible les prétextes de ne pas y participer, voulant concilier avec la mesure nécessaire pour atteindre ce but, le désir d'être le moins possible nuisible aux neutres, d'accord avec l'autorité supérieure, ordonne:

Art. 1. A dater du 16 mai courant, et pendant 15 jours, tous les magasins ou maisons de commerce sans exception seront fermés depuis deux heures jusqu'à quatre du soir.

Art. 2. Celui qui pendant les heures indiquées, aurait sa maison ou magasin ouvert, ou qui, sans être pleinement ouvert, serait surpris à vendre publiquement, sera puni de l'amende et de l'emprisonnement, suivant les dispositions de la police en vigueur.

Art. 3. En considération des heures auxquelles les neutres sont obligés de tenir leurs maisons fermées, les patentes qu'ils auront prises, ou d'vront prendre cette semaine, leur seront valables pour vingt jours à dater d'aujourd'hui 16 mai.

Art. 4. Que le présent soit publié par édit et dans les journaux pendant trois jours.

Montevideo, le 15 mai 1843.

Andrés LAMAS.

D'un autre côté, le général Chassé tenait continuellement suspendue sur Anvers la menace d'un bombardement. Aussi cette ville présentait-elle le spectacle le plus lamentable. Partout des canons, des barricades, l'image de la guerre; partout la terreur. Les habitants se croyaient chaque jour à la veille de voir leur cité réduite en cendres, et ceux que l'excès de leurs appréhensions ne pouvait pas à un départ précipité, cachaient dans les caves leur argent, leurs meubles, leurs effets les plus précieux. Pour conjurer des calamités qui paraissaient imminentes, le maréchal Gérard invoqua tout à tour, dans ses lettres au général Chassé, les lois de la guerre, les droits de l'humanité, les exemples fournis par l'histoire. Puisqu'il se résignait à attaquer la citadelle que du côté de la campagne, n'était-il pas en droit d'exiger que la citadelle épargnât la ville? Mais le général Chassé demandait que les Français s'abstinsent de faire concourir à leurs opérations, même les ouvrages extérieurs, même le fort de Montebello. Or, nous dirons à une condition semblable eût été compromise solennellement le succès du siège. De sorte que la menace subsistait toujours, quoique les Hollandais n'osassent jamais l'exécuter. L'auraient-ils pu, sans violer les lois de la guerre? Ce qui est hors de doute, c'est qu'il eût suffi de deux ou trois bombes lancées sur Anvers, pour renverser l'échafaudage de roses si laborieusement élevé par

Chambre des Représentants.

Dans la nuit du 13 mai, la chambre des Représentants a sanctionné le projet de loi présenté par le pouvoir exécutif, relatif au présent proposé aux étrangers armés, ou qui s'armoront dans les légions française ou italienne, sauf l'addition importante qu'on voit dans cette rédaction:

Art. 1er. Le pouvoir exécutif est autorisé à procéder à l'acquisition de 20 lieues carrées de terres, ou soit 72 mille cuadras carrées de terres labourables, destinées à fonder des villes sur trois points ou plus du littoral de la République, au choix du pouvoir exécutif.

Art. 2. Il est également autorisé à acquérir 20,000 têtes de bétail.

Art. 3. Les terrains et animaux mentionnés dans les articles précédents, seront distribués à titre de récompense entre tous les étrangers qui auront pris, ou prendraient les armes, pour la défense de la République, dans les légions française ou italienne, durant la guerre actuelle.

Art. 4. Le pouvoir exécutif procédera dans le plus bref délai à la répartition sus-mentionnée; il prendra soin de donner, dans cette opération, la plus grande intervention possible à ceux qui auront droit aux récompenses, soit par le moyen d'une commission par eux nommée, soit de la manière qu'ils conviendront entre eux.

Art. 5. Que la présente loi soit publiée et communiquée au pouvoir exécutif.

D. MELCHOR PACHECO Y OBES.

Costa de la Leña, 11 mai 1843.

Bien-aimé frère,

Hier matin est arrivée à Las Minas une force ennemie d'environ 200 hommes que l'on dit être commandée par Servando Gomez; elle fut aperçue par nos éclaireurs. J'avais laissé la division sous mes ordres au commandement du commandant don Juan José Cabral me trouvant obligé de venir ici. Alors le commandant Cabral se retira sur le vallon de la Yegua avec toute sa force, ayant éprouvé une perte insignifiante. J'ai réuni sur ce point plus de 200 de ceux qui se trouvaient séparés de la division, et demain, quand nous aurons prêts, je marcherai pour punir l'audace de ces traitres.

Cette lettre n'étant à autre fin,

Je tésalue,

Ton ami et frère

FORTUNATO SILVA.

la diplomatie. Car, dans ce cas, une plus longue inaction de la part des Belges devenait impossible, et leurs efforts unis aux nôtres imprimaient à la lutte un caractère tout opposé à celui qu'aurait prétendu lui donner les combinaisons diplomatiques. Cette simple remarque peut faire apprécier à leur juste valeur les hommes d'état de la conférence, et M. de Talleyrand, leur complice.

Quoi qu'il en soit, réduit à l'attaque extérieure, le maréchal Gérard comprit qu'il était indispensable d'isoler la citadelle en lui fermant l'Escaut. Le général Bastiani occupait les digues de la rive droite. Les Français armèrent le fort Ste-Marie et se mirent en devoir d'armer le fort St-Philippe, de manière à dominer le cours du fleuve. La flotte hollandaise s'avanga pour troubler les opérations de l'armée assiégeante, et, après de vaines sommations, commença une canonnade qui fut sans effet, nos postes étant couverts par les digues. Le 8 décembre une frégate, une corvette et deux canonnières hollandaises se présentèrent au fort Frédéric, occupé par un détachement du 22e. Sommation d'évacuer le fort fut aussitôt faite au capitaine, et, sur son refus, les Hollandais, à la faveur d'un feu bien nourri, firent des préparatifs de débarquement. Mais ces tentatives furent vaillamment repoussées par quatre compagnies du 22e. L'armement du fort Philippe ne tarda pas à avoir lieu; deux mortiers furent placés en permanence

MONSIEUR LE MINISTRE.

Maldonado, le 13 mai 1843.

Mon respectable monsieur,

Le 9 du courant, il se trouvait près de la ville de Minas une partie de notre division, aux ordres du commandant Cabral; on découvrit une colonne ennemie d'environ 200 hommes. M. le commandant se retira, et il ne put éviter l'attaque dans laquelle il perdit 12 hommes, effectuant sa retraite avec le plus grand ordre.

Sur le soir du même jour, notre colonel, qui se trouvait à San Carlos, s'occupa de réunir la division qu'il avait dirigée sur divers points du département. Le 12, au matin, M. le colonel, ayant réuni sa division, fut informé que la moitié de la colonne ennemie était restée de Minas avec des charrettes, sans doute après avoir pillé cette ville. Il marcha du soir avec environ 100 hommes, et jusqu'à présent, cinq heures du soir, je n'en ai aucune connaissance.

Ne doutant pas que V. E. n'ait reçu quelque nouvelle exagérée sur cet événement, je m'empresse de vous le communiquer, afin de suspendre votre jugement, quant à présent, jusqu'à ce que je puis vous donner une véritable relation du résultat.

JOAQUIM MACHADO.

A la 3<sup>e</sup> Compagnie de 4<sup>e</sup>me Bataillon.

Messieurs,

Le 6 de ce mois, vous m'avez honoré votre capitaine. Je n'avais jamais aspiré à tant d'honneur: je vous avouerai que j'étais fier de commander une compagnie de braves, qui doit concourir à la défense des libertés de notre nouvelle patrie. J'étais d'autant plus fier de votre choix, que je compte, parmi les anciens qui ont illustré les armées françaises, trois anciens qui portent sur leur vieille poitrine l'insigne de l'honneur. Lieutenant dans la garde nationale qui s'organisa du temps de l'amiral Leblanc, je crois, à cette époque, avoir fait preuve de bonne volonté et de bravoure.

Et bien, messieurs, je vous félicite le 6; comment se fait-il que, le 13, vous n'avez plus voulu de moi? Je regarde cette action comme un affront sanglant et gratuit. Si la compagnie me croyait incapable de la commander, elle ne devait pas me venir troquer chez moi, pour me conférer un honneur que je n'avais pas brigué. Je m'attendais au moins à être prévenu honnêtement de la décision qui me rejette.

Parlez, messieurs; je suis prêt à entendre vos motifs, et à vous répondre. Il y a cinq ans que j'habite, parmi vous; je ne crois avoir déshonoré de personne: Je suis Français, et je me crois digne de vous tous. Que toute la compagnie étale au grand jour les motifs de mon renvoi; parlez; je ne crains rien.

au fait l'armée, que ne cessât d'inquiéter la flotte; et le maréchal Gérard prit toutes les mesures convenables pour isoler la chaudière et empêcher la rupture des digues.

En même temps, nos postes de la rive gauche et de la rive droite s'approchaient des forts Liekenshoek et Lillo; mais ces points ayant été mis en parfait état de défense, et se trouvant, d'ailleurs, entourés au loin d'inondations qu'on ne traversait que sur un défilé, on ne pouvait songer ni à les assiéger, ni à les surprendre.

Cependant, les attaques dirigées par les Français contre les ouvrages avancés et le corps de la citadelle, étaient poussées avec une ardeur merveilleuse. Malheureusement, la pleine lune, tout en ramenant un temps plus sec, venait donner, pendant la nuit, trop de clarté pour des travaux faits à peine portée de mousqueterie. Sans compter que la garnison se défendait vigoureusement et accablait nos travailleurs d'une grêle d'obus, de bombes ordinaires et de petites bombes dites à la Cohorn. Mais la feu des batteries françaises fut dirigé avec tant de constance et de précision, que les Hollandais se virent contraints de chercher abri dans les casernes. Bientôt les communications d'un bastion à l'autre ne se firent plus que sous terre; et, sauf le nombre d'hommes strictement nécessaires au service des batteries, personne ne circula plus dans l'intérieur de la citadelle.

Le 13 décembre, le siège se trouvait déjà fort avancé.

Je veux que ma justification soit publique comme l'effront qu'on m'a fait.

Je remercie cordialement le sous-lieutenant Saint-Jean d'avoir voulu me céder son emploi, offrant de redevenir simple soldat. Je n'ai pu accepter cet honneur dans une compagnie, où des ennemis que j'ignore ont égalé contre moi.

Je n'ai jamais semé la discorde nulle part; ce n'est pas le moment de le faire. L'union fait la force: nous en avons besoin.

Adieu, mes braves et loyaux camarades, vous qui savez m'apprécier et me connaître; je regrette de ne pouvoir me trouver avec vous, pour partager votre gloire au jour du danger.

J'attends une justification de vous tous, et je vous salue,

Votre Ex-Capitaine

J. B. BONNEAU.

Montevideo, 16 mai 1843.

NOUVELLES DU SOIR.

Des personnes arrivées de la Colonie nous donnent les nouvelles suivantes: Le commandant de ce point a obligé à prendre les armes le peu d'étrangers qui s'y trouvaient, menaçant de la mort et des châtimens les plus sévères ceux qui se refusaient à les prendre; les colons Camacho et Centurion donnèrent part; Gomez est réduit à la seule enceinte del Puebl; le général Lavalleja est arrivé dans le pays comme simple particulier; il resta chez lui, et ne se mêla de rien; on donna pour motif à son arrivée dans l'Entre-Rios, la crainte de perdre la vie; il aurait appris qu'Uquiza voulait le faire assassiner; — On assure que le gouverneur Ferrié est à Goya avec 3,000 hommes.

Les personnes arrivées de Buenos-Ayres assurent que le dézollador est furieux contre Oribe, et que la machine que proclame le restaurateur des lois voulait lui retirer le commandement pour le confier à Pacheco, ou bien l'envoyer au diable, et l'abandonner.

Nous apprenons qu'avant-hier, à la nuit, Brewa a été renco. t. é dans la direction de Buenos-Ayres.

Les bâtiments arrivés aujourd'hui de Maldonado n'ajoutent rien aux nouvelles reçues hier; ils sont parti à la même date.

AVIS IMPORTANT:

On demande des ouvriers, maçons et manœuvres pour l'hôpital Français. S'adresser maison neuve de D. Juan Maria Perez, à côté du marché. On désire qu'ils fassent partie des Volontaires Français. Ils seront exemptés de service, et leur ouvrage leur sera payé.

Le progrès des travaux du génie devant la lunette Saint-Laurent, avait permis d'établir un radeau sur le fossé, à la face gauche, et d'attacher le mineur à l'escarpe, près du saillant. Le travail, retardé pendant les deux premières nuits par l'extrême dureté de la maçonnerie, avait été repris avec constance et touchait à son terme. Le feu de nos batteries et celui de la mousqueterie furent persévérément entretenus dès le matin, de manière à occuper l'attention de l'ennemi; et le maréchal-de-camp Georges, qui était de tranchée avec le 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie, reçut le dispositif de l'attaque pour le soir. Le génie avait construit trois nouveaux radeaux à joindre au premier; et, pour faire un pont qui, au moment de l'explosion de la mine, conduisit nos soldats jusqu'à la brèche, on avait entrepris de combler avec des fascines garnies de pierres le reste de la largeur du fossé. Ces travaux exigeaient une grande précision de détails: ils ne furent achevés qu'à très-avant dans la nuit; et l'on put craindre qu'après être entrés dans la lunette, nous n'eussions pas le temps d'y faire, à la faveur des ténèbres, un établissement solide. Cependant, l'entreprise, conduite par le général Haxo, eut tout le succès qu'il était permis d'attendre de cet habile officier. Le 14, à cinq heures du matin, la mine sauta, ouvrant aux Français une brèche très-accessible. L'ordre d'aller la reconnaître en montant sur le sommet fut donné qu

AVIS.

Une souscription, pour l'hôpital français, est ouverte chez M. le président de la commission de santé, rue San Benito (ancien consulat), n<sup>o</sup> 16.



M. le commodore Parvis a envoyé un officier, et M. Massieu de Clerval, le capitaine Clos, pour obtenir d'Oribé ses explications au sujet du massacre de las Minas.

NOUVELLES DIVERSES.

— Un fait trop honorable pour n'être pas publié en passant ces jours derniers au Palais de Justice.

Il s'agissait d'un réseré qui avait été jugé sur une arrestation opérée le matin même. Le débiteur, conduit par les gardes du commerce, était accompagné de sa femme dont les pleurs et l'émotion traduisaient la profonde douleur. Un passant s'arrêta, s'informa; il apprit que cette dame est la fille d'un des hommes qui ont jeté le plus d'éclat dans la science médicale, d'un illustre professeur dont la mort est venue trop tôt éteindre le génie. Celui qui recevait ces renseignements était médecin lui-même, c'était le docteur Bernick. "Votre père fut mon professeur, dit-il, c'est bien le moins que je fasse quelque chose pour sa fille. Donnez-moi ces titres, dit-il ensuite au garde du commerce, mettez monsieur en liberté; je paie la suite."

Une heure après le créancier était satisfait et le débiteur avait recouvré sa liberté.

— Le National rattache aujourd'hui, non sans quelque vérité, M. le général Bugeaud à la querelle intestine qui divise le ministère. Il est bien vrai que M. Bugeaud a excité les mécontentemens du maréchal et obtenu l'appui de M. Guizot. Les lettres écrites par le gouverneur général de l'Algérie aux généraux et sa publication récente ont déplu au ministre de la guerre. Le gouverneur de l'Algérie a été réprimandé; mais il a reçu en même temps, selon le National, les consolations et les tendresses de M. Guizot.

Il paraît que le général Bugeaud va se rendre à Paris; mais, ainsi que nous l'avons dit, il n'est pas question le moins du monde de lui enlever le gouvernement de l'Afrique; ses services récents sont trop considérables pour n'être pas comptés. Il vient pour assister à l'ouverture des chambres, et peut-être, dit-on, pour recevoir le bâton de maréchal.

Le National pousse plus loin les conjectures; il suppose que M. Guizot voudrait faire de M. Bugeaud le successeur du maréchal Soult, afin de devenir lui-même président du conseil. L'article du Journal des

lieutenant-colonel Vaillant et au garde du génie Négrier. A leur retour, et sur leur rapport, trois compagnies d'élite de 65<sup>e</sup> se mettent en mouvement; la 2<sup>e</sup> de grenadiers, commandée par le lieutenant Duvrigny, et la 3<sup>e</sup> de voltigeurs, commandée par le capitaine Courant, se portent en silence sur les radeaux et les décombrés du rempart, pendant que, sous la conduite de l'adjudant de tranchée Carles, de 61<sup>e</sup>, 23 grenadiers tournent la lunette par la face droite, munis d'échelles, et se dirigent à la gorge, pour escalader ou pour franchir la barrière. En même temps une autre compagnie de voltigeurs, celle du capitaine Montigny, débouche par la droite, afin d'attaquer aussi la lunette à la gorge et de fermer toute retraite à la garnison. On a recommandé aux soldats de ne pas tirer; ils marchent à la baïonnette, couronnent la brèche, et s'élèvent avec la plus grande impétuosité sur la garnison hollandaise, qui, surprise, enveloppée, met bas les armes, après une courte résistance. Quelques soldats hollandais parviennent à s'échapper, d'autres sont tués ou blessés, soixante sont faits prisonniers.

(La suite au prochain numéro.)

Debut détruit, au moins pour le moment, cette conjecture. M. Guizot n'ose pas encore être pré-ident il ne se trouve probablement pas assez impopulaire.

M. le général de Bourjoly, mis en disponibilité par suite de discussions dans lesquelles on ne pouvait guère lui reprocher que d'avoir fait preuve d'une fermeté devenue assez rare, vient de se voir un commandement en Afrique. Nous ne pouvons que féliciter M. le maréchal Saut de ne s'être pas refusé plus longtemps à cette juste réparation envers un officier général qui a déjà rendu et qui rendra encore des services au pays.

Par décision royale du 21 décembre dernier, ont été nommés à des commandements de départements, MM. les maréchaux de camp disponibles, dont les noms suivent, savoir :

M. le maréchal de camp Regnault de Saint-Jean d'Angely, au commandement du département de la Meurthe, en remplacement du général Baron Viffatte, admis dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

M. le maréchal de camp Moqueury, au commandement du département de l'Ain, séparé du commandement du département du Rhône.

M. le maréchal de camp de Rossi, au commandement du département des Basses-Alpes, séparé du commandement du département des Bouches-du-Rhône.

M. le maréchal de camp Deroux, au commandement du département de l'Arlier, séparé du commandement du département du Gard.

M. le maréchal de camp Talandier, au commandement du département du Cher, séparé du commandement divisionnaire.

M. le maréchal de camp Locquet, au commandement du département de la Haute-Marne, séparé du commandement du département de la Côte-d'Or.

Par décision royale du 31 décembre, M. Prunet, lieutenant au 46 régiment de ligne, a été nommé à l'emploi d'adjudant de place à Philippeville, vacant par la démission de M. Erambert.

Par décision royale du même jour, M. le maréchal de camp d'Y de Hanguy a été nommé au commandement d'une brigade de cavalerie à Lunéville, en remplacement du général Guster, admis dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

Par suite d'une décision du ministre de la guerre, un ordre du jour invite MM. les chefs des corps en garnison dans la 1<sup>re</sup> division à faire un choix des meilleurs tireurs pour être envoyés à l'école de tir, établie à Vincennes, sous les ordres de M. le général Rostolan.

Pour être admis à cette école, il faut avoir une année de service; avoir déjà fait preuve d'adresse au tir à la cible; être d'une constitution robuste, afin de pouvoir supporter les fatigues occasionnées par les exercices gymnastiques; savoir lire et écrire; être porté sur le tableau d'avancement et enfin avoir une conduite irréprochable. Le choix pour la formation de cette école sera fait non seulement parmi les soldats, mais encore parmi les officiers et sous-officiers.

MOUVEMENT DU PORT

de MONTREYMO.

Arrivées du 16 mai

- Maldonado, brick anglais Tive, avec du détail.
- Maldonado, golette sarda Diana Venus, idem.
- Maldonado, golette sarda Dominga, idem.
- Maldonado, golette sarda Sacra Familia, idem.
- Maldonado, paquebot anglais Armonia, idem.
- Sabal, en 61 jours, brick anglais Adino, à Stanley.
- Black, suit pour Buenos-Ayres.

AVIS.

VENTE.

On désire vendre à Buenos-Ayres l'établissement de serrurerie et traucerie de MM. Richard et Démet, situé rue de la Pétition (Plais); à 2 1/2 cordes de la place de la Victoire. S'adresser à M. Comarier au magasin de meubles sur de los Pescadores en face de l'entrée des Comarier. On vendrait séparément l'atelier de serrurerie avec ses dépendances, ou bien les deux ensemble.

Nous avons l'honneur de prévenir le public que le nommé Etienne Lacarrie, natif d'Oloron (Basses-Pyrénées) entré chez nous le 22 septembre 1842, n'est

plus à notre service depuis le 29 mars jour où nous le fimes arrêter par la police à cause de sa conduite indélicte, les objets qu'il nous avait volés, trouvés dans ses maies et ses aveux écrits par lui-même ne faisant aucun doute sur sa moralité. Après l'avoir fait arrêter, ayant fait diverses recherches dans notre magasin, nous avons découvert de nouveau le manque de plusieurs pièces, n'ont été données en paiement pour effet à son usage, ou en cadeau. Le compte a été accepté par lui. Ces pièces ne sont pas les seules que nous ayons à lui réclamer, car, lors de nouvelles recherches, il nous manque une montre 16 lignes cadran émail, cuvette et mat ciselé, ouvrage représentant un bouquet de fleurs en relief, portant le n° 46618, et de plus plusieurs bagues, or, roses et brillantes. Tous ces objets, li s'obstine à en nier le vol, c'est pourquoi nous prions les personnes qui auraient vu en cadeau ou acheté à ce jeune homme des marchandises en dehors de notre maison, de vouloir bien nous donner des renseignements que la police ne manquerait pas de découvrir, cela dit pour la sûreté des personnes ignorant la source d'où pouvait provenir les objets qu'elles auraient pu recevoir ou acheter.

Montevideo, le 2 mai 1843.

PORTIER, E. LETOURNEAU,

Tienda de la Ciudad de Paris,

Calle San-Francisco.

AVIS AU PUBLIC.

M. Frédéric, traitant, rue Saint-Louis n. 53, prévient les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance qu'il continue comme auparavant à prendre des pensionnaires en ville, et qu'il fera de son mieux pour les contenter.

Aviso a los Fabricadores de Pan.

Los rematadores del despacho impuestas por el Superior Gobierno a los Sres. panaderos, hacen saber que D. Santiago Tobal ha creído desde el 24 del corriente, en representación. En consecuencia está exonerado de todo cargo en este ramo. Los Rematadores. WAZL y Ca.

CHIEN PERDU.

Il a été perdu un petit chien, race de chassa, de poil long et blanc, oreilles longues, taché de rouge, la queue coupée, il porte un collier en cuivre avec crochets et inscription. L'on prie la personne qui le trouvera de le ramener à l'armerie du sieur Monet; On donnera HUIT patacons de récompense.

Il a été perdu le 6 mai un porte-cigares en paille contenant une pipelette et un certificat d'exemption de service au nom de Théard Gilbert-Antoine. — La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au Bureau de journal; il aura une récompense, s'il l'exige.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

A l'armerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 patacons.

AVIS.

M. Jean Pascal Lucas est prié de passer chez MM. Plans frères, rue des Juifs, n. 38, de midi à deux heures, pour affaire qui l'intéresse.

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Alazard, à se faire inscrire hors du marché, maison Esteves, près du Café de l'Uruguay.

24me. compagnie dite de la COCARDE chez M. Rouillier. {Sénateur}; Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se présenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Rouillier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

AVIS.

Aux amateurs des talents et secrets, intéressants Mr. Le Centre s'engage d'apprendre aux amateurs la manière de gagner beaucoup d'argent dans peu de temps.

1. Pour apprendre à faire la poudre à Canon et de chasse.
2. Idem pour graver sur le marbre avec facilité.
3. Idem pour la poudre de fusil à piston.
4. Idem pour faire le poudra de Jupiter tonnant.
5. Idem pour faire le Cidre à la perfection.
6. Idem pour faire du bon vinaigre avec de l'eau.
7. Idem pour Graver sur le fer blanc.
8. Idem pour Graver sur le fer ou acier.
9. Idem pour Graver sur les yeux d'autruche.
10. Idem pour argentier le Cuivre solide ment.
11. Idem pour Couvrir le fer.
12. Idem pour faire les arbres de Saturne.
13. Idem pour changer le vin rouge en blanc.
14. Idem pour souder le marbre rompu.
15. Idem pour fondre à l'instant une Barre de Fer.

Les personnes qui voudraient bien l'honneur de leur confiance s'adresseront chez Lefevre en face M. Rouillier au café de la Cocarde depuis 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc. etc.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Perrin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

BATAILLON

De Volontaires Français.

1<sup>re</sup> COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera déposé des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie POYSEINJEAN.

Le Gendre Jb. RIVIERE.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jb. RIVIERE.